Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260924-2026129I0-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2026

DC.2026.129

Date de convocation : 18 septembre 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 31	Votants : 32

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Salle des Fêtes du Roiset, rue du stade, 56420 GUÉHENNO, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA, Mme Martine AUDIC, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Isabelle BREHELIN, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEOUX, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Leslie OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER, M. Éric VOURCH

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Marie-Christine TALMONT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe DANO

Secrétaire de séance : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD

Modification du tableau des effectifs et création des emplois permanents

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-14 et L. 332-8,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU la délibération n° DC-2026-103 du 25 juin 2026 portant modification du tableau des effectifs et création des emplois permanents,

VU l'avis du comité social territorial du 15 septembre 2026,

VU le rapport du Vice-président,

Considérant qu'une collectivité doit être en mesure de se référer à un tableau des effectifs à jour tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emploi,

Considérant que chaque mise à jour doit être datée et conservée,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260924-2026129I0-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- DE CREER l'ensemble des emplois figurant dans le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,
- DE CREER un poste de rédacteur non titulaire à temps complet au service communication à compter du 1er octobre 2026.
- DE CREER un poste de collaborateur de cabinet non titulaire à temps complet au sein de la direction et DE PLACER le poste d'attaché titulaire à temps complet en poste non pourvu à compter du 1er octobre 2026,
- DE SUPPRIMER un poste d'adjoint administratif non titulaire à temps complet au sein du service école de musique et DE CREER un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet à compter du 1er octobre 2026.
- DE CREER un poste de rédacteur titulaire à temps complet en détachement au sein du service finances à compter du 1er septembre 2026,
- DE SUPPRIMER un poste de technicien non titulaire à temps complet au sein du service technique et DE CREER un poste d'ingénieur non titulaire à temps complet, à compter du 1er septembre 2026,
- Suite à l'obtention d'un concours, DE SUPPRIMER un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe non titulaire à temps complet au sein du service centre aquatique et DE CREER un poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal 2ème classe titulaire à temps complet à compter du 1er octobre 2026,
- Suite à une promotion interne, DE CREER un poste d'agent de maitrise titulaire à temps complet au sein du service technique (espaces verts) et DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire à temps complet à compter du 1er juillet 2026,
- Suite à une promotion interne, DE CREER un poste d'agent de maitrise titulaire à temps complet au sein de La Maillette et DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, titulaire à temps complet à compter du 1er juillet 2026,
- DE CREER un poste d'adjoint administratif titulaire à temps non complet (17.5/35) au sein du pôle territorial (Plumelin) à compter du 1er novembre 2026,
- DE SUPPRIMER un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe titulaire à temps complet au sein du pôle territorial (Plumelin) et DE CREER un poste adjoint administratif non titulaire à temps complet à compter du 1er septembre 2026,
- DE MODIFIER la durée hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe titulaire à temps non complet de 26.36/35ème à 27.62/35ème à compter du 1er septembre 2026,
- DE SUPPRIMER un poste d'adjoint administratif titulaire à temps non complet (32/35ème) au sein du pôle territorial (Billio/Guéhenno) et DE CREER poste d'adjoint administratif non titulaire à temps non complet (32/35ème) à compter du 27 juillet 2026,
- DE SUPPRIMER un poste d'attaché titulaire à temps complet au sein du pôle territorial (BILLIO/GUEHENNO) et DE CREER poste d'attaché non titulaire (CDI) à temps complet à compter du 1er septembre 2026,
- DE SUPPRIMER un poste d'attaché titulaire à temps complet au sein du pôle territorial (Moustoir-Ac) et DE CREER poste d'attaché non titulaire à temps complet à compter du 1er septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260924-2026129I0-DE

- **DE SUPPRIMER un poste d'agent de maîtrise principal titulaire à temps complet au sein du service technique (voirie) et DE CREER un poste d'agent de maitrise titulaire à temps complet à compter du 1er septembre 2026,**
- **DE SUPPRIMER un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe titulaire à temps non complet (25.08/35ème) au sein du pôle territorial (Evellys périscolaire) et DE CREER un poste d'adjoint technique non titulaire à temps non complet (26.51/35ème) à compter du 1er septembre 2026,**
- **DE SUPPRIMER un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet au sein du pôle territorial (Evellys) et DE CREER un poste d'adjoint administratif non titulaire à temps complet à compter du 1er septembre 2026,**
- **DE PLACER un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe titulaire à temps complet en poste non poursuite (suite à disponibilité) au sein du pôle territorial (Evellys) et DE CREER un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet à compter du 1er octobre 2026,**
- **D'APPROUVER le tableau des effectifs des emplois permanents joint en annexe de la présente délibération,**
- **D'AUTORISER M. le Président et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 32	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 29/09/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

